

## Déclaration commune entre le Conseil régional Ile-de-France et l'ARS pour une Région Ile-de-France sans Sida

### Préambule

En 2015, le nombre de personnes ayant découvert leur séropositivité au VIH dans la région est de 208 par million d'habitants, taux le plus élevé en métropole. Ce taux est en baisse depuis 2004 mais reste largement supérieur au taux national hors Ile-de-France (54 par million d'habitants).

La région Ile-de-France concentre 42% des cas de découverte de séropositivité avec 2515 cas sur 5925 déclarations obligatoires (DO) en 2015 en France. Paris et la Seine-Saint-Denis concentrent respectivement 46% et 15% des DO en Ile-de-France.

Dans 67% des cas les personnes concernées sont des hommes, dans 60% des cas elles sont nées hors de France. Les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes représentent 39% de ces nouvelles contaminations. 26% des cas déclarés sont dépistés à un stade tardif (Sida ou CD4<200).

En 2015, 48 316 personnes vivant avec le VIH ont été prises en charge dans les hôpitaux franciliens (source Intercorevih), dont 37% de femmes. 96% étaient traités par antirétroviraux et, parmi les patients traités depuis plus de 6 mois, 91% avaient une charge virale indétectable (<50 copies).

Ainsi, si l'épidémie n'a plus aujourd'hui les traits qu'elle prenait il y a encore 10 ans, elle reste une préoccupation majeure dans notre région. C'est pourquoi les deux institutions inscrivent de nombreuses actions permettant de soutenir la lutte contre le VIH et pour les personnes affectées ou vulnérables dans leurs documents de référence :

- Pour la région, le mandat de l'exécutif régional, le rapport « prévention santé des jeunes », le rapport « Agenda pour une Région Ile-de-France sans sida ».
- Pour l'Agence régionale de Santé, le Projet régional de santé, le PRAPS, la stratégie nationale de santé sexuelle.

Enfin, les deux institutions font leurs les objectifs de la stratégie ONUSIDA, les Trois 90. A l'horizon 2020, 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, 90% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable ; 90% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée.

## Principes communs d'actions

- Lutte contre la sérophobie, l'homophobie, et l'ensemble des discriminations
- Egalité femmes hommes
- Participation des usagers et des personnes concernées à l'élaboration de la stratégie, rôle des associations
- Réduction des inégalités sociales, également en ce qu'elles sont sources de développement de l'épidémie

## Orientations prioritaires générales

- Lutte contre les inégalités territoriales d'accès à la prévention, au dépistage, et à la prise en charge ; prise en compte des publics clés, des territoires en difficultés et des territoires enclavés ou avec problèmes d'accessibilité
- Mobilisation des acteurs locaux et territoriaux, rôle des élus
- Lien entre les politiques publiques, le développement de la recherche et les avancées des connaissances.

## Les champs d'action prioritaires partagés

- ***La mobilisation des collectivités territoriales et des élus, le soutien méthodologique et politique (réseau d'élus)***

Les deux partenaires considèrent que la mobilisation des collectivités territoriales, en particulier des communes et des départements, est une condition sine qua non pour atteindre les objectifs, et qu'il convient de la soutenir et de la développer.

D'une part, ces collectivités peuvent mobiliser, au sein de leurs propres politiques publiques, des moyens qui relèvent soit de leurs compétences réglementaires (aide sociale à l'enfance, politique sociale générale, politique en direction de la jeunesse, dans certains cas politique du logement...), soit d'un engagement volontariste dans le champ de la santé. D'autre part, leur capacité à mettre en œuvre des démarches transversales et multisectorielles en lien direct avec les franciliens est un atout fondamental en matière de promotion de la santé. De plus, les élus locaux sont des leaders d'opinion reconnus, et leur engagement en matière de prévention conditionne souvent la réussite des actions sur le terrain.

L'existence en Ile-de-France de réseaux d'élus engagés dans le champ de la santé, et la mise en place par ces réseaux de formations et d'actions de mobilisation, constituent un point fort de la région.

- ***Le soutien au consensus social autour de la prévention (prévention ciblée et grand public) - (ARS : relai des actions nationales ; CRIF : mobilisation des systèmes d'informations du STIF sur le réseau)***

Il existe dans notre région un consensus fort, dans l'ensemble des catégories d'habitants, en faveur d'actions de prévention du VIH, et un refus des attitudes d'exclusion. Ce consensus doit être préservé, à la fois pour maintenir un haut niveau de connaissance en population générale, pour réduire les écarts dans cette connaissance, et pour que des actions ciblées et plus spécifiques puissent être menées sans risque de discrimination.

Dans cet objectif, l'ARS relaye auprès de ses partenaires les actions nationales de communication. De son côté le Conseil régional propose la diffusion d'informations sur ses propres supports et le cas

échéant dans le cadre d'un accord avec le STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) dans le réseau de transports.

- ***Le soutien aux actions communautaires de prévention***

Les deux institutions attachent une grande importance aux actions de prévention issues des différentes communautés citoyennes et sociales. La construction de stratégies de prévention par les pairs, la détermination par les communautés et groupes sociaux des besoins de connaissance et des stratégies de prévention sont le garant de la meilleure efficacité de cette prévention. La reconnaissance de l'expertise des usagers, des citoyens, qu'ils vivent ou non avec le virus, est un des fondamentaux de la démocratie en santé telle qu'elle se développe actuellement.

- ***Le soutien au dépistage hors les murs (développement des tests de dépistage VIH et Hépatites) (ARS : agrément et soutien aux associations ; CRIF : soutien aux associations et mise à disposition de moyens de mobilité)***

De nouveaux modes d'accès au dépistage du VIH et des hépatites sont désormais disponibles avec les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD). L'ARS est en charge de l'agrément des associations et structures qui proposent ces tests, et soutient auprès du Ministère et de l'Assurance Maladie le principe d'extension et de développement de ces interventions. Elle veille à leur implantation sur les territoires à fort besoin, et s'assure de la compatibilité des démarches engagées et des résultats obtenus avec les bonnes pratiques définies au niveau national. De son côté, la Région souhaite soutenir les associations impliquées, notamment en appuyant les initiatives de développement de moyens de mobilité permettant d'aller au plus près des quartiers et zones concernées.

- ***La mise en place d'un système d'informations géolocalisées sur les ressources, articulant l'iPass contraception (et le futur Portail Santé Jeunesse) et le SPIS (service d'information en santé) dont le SPIS jeunes***

L'accès à des informations précises sur les ressources disponibles est une priorité en particulier pour le public jeune : celui-ci est souvent plus en difficultés pour utiliser les structures, pour des raisons diverses telles que couverture sociale, souhait de consulter loin de son milieu ou au contraire difficulté de mobilité, besoin d'anonymat, difficultés financières, etc.... Pour ce public, l'usage des nouvelles technologies est une opportunité majeure. Les deux institutions vont développer d'une part le SPIS Santé (ARS) d'autre part l'iPass contraception et le futur portail santé jeunesse (Région). Ces deux développements se feront de façon concertée, et en appui réciproque.

- ***Le suivi épidémiologique associant les acteurs tels que l'ORS et Santé Publique France***

Le suivi épidémiologique est un outil qui permet de guider les politiques publiques et de les évaluer. En Ile-de-France, plusieurs intervenants sont mobilisés : l'ORS, les COREVIH, l'Agence Nationale de Santé Publique et la CIRE. Les deux partenaires sont attachés à la fois à la qualité de l'information disponible, à son adaptation aux besoins des politiques publiques, et pour cela à la précision des données populationnelles et territoriales produites.

## **Les champs d'action prioritaires du Conseil Régional**

- ***Soutien et promotion à une sensibilisation en prévention du VIH, des hépatites et des IST dans les formations initiales et continues financées par le Conseil Régional :***

La Région souhaite renforcer l'information et la sensibilisation des étudiants des Instituts de formations sanitaires et sociales, afin de pouvoir mieux cibler les messages à faire passer. Il s'agit

notamment de développer l'accueil en stages dans les associations de lutte contre le VIH/sida pour les étudiants des formations sanitaires et sociales, proposer des conférences (notamment santé) en mobilisant notamment des chercheurs des projets DIM et les associations pour des publics à définir, diffuser des MOOC ...

- ***Développement d'actions de prévention auprès des lycéens, des apprentis et des jeunes en formation professionnelle, étudiants :***

La santé des jeunes constitue une priorité en matière de prévention, ainsi la Région s'engage dans un plan de prévention santé jeunes dont un des axes est la santé sexuelle et la vie affective ; ce plan donnera lieu à des actions notamment en milieu scolaire, en partenariat avec l'Education nationale. En outre le CRIPS développe chaque année une programmation d'interventions au sein des établissements scolaires et autres structures accueillant des jeunes concernant la santé sexuelle et affective : information, débats, théâtre-forums, ateliers de sensibilisation, formation de relais de prévention, distribution d'outils pédagogiques et supports de prévention etc. Enfin, le partenariat avec des mutuelles étudiantes pourra permettre un relais d'information et de sensibilisation supplémentaire.

- ***Facilitation de l'accès aux structures de dépistages pour les territoires éloignés ou enclavés (lieux de santé à proximité des transports en commun, associations labellisées, possibilité de dépistage dans certaines MSP ...) :***

La Région souhaite soutenir une offre mobile de prévention et de dépistage dans les zones dépourvues de structures ou éloignées des grands axes de transport et auprès des populations peu réceptives aux messages de prévention et aux actions de dépistage ; la Région pourrait ainsi permettre l'acquisition de bus au profit des associations développant une démarche d' « aller-vers ». Egalement dans certains territoires ne disposant pas de Cegidd à proximité, la Région étudiera la faisabilité d'un développement du dépistage dans des structures d'exercice collectif qu'elle contribue à financer (Centres de santé, Maison pluridisciplinaire de santé). Un partenariat avec certaines structures associatives et Centres de planification familiale pour le développement du dépistage pourrait également être envisagé.

- ***Soutien à la recherche dans le cadre des projets prioritaires régionaux :***

La Région finance des DIM (domaines d'intérêt majeur) qui sont des réseaux scientifiques pluridisciplinaires, ayant pour objectif de fédérer des équipes de recherche autour de thématiques partagées ; ces DIM pourront travailler spécifiquement sur la recherche en matière de VIH (DIM 1health, thérapie génique + projet CPER infectiologie). De plus, à l'occasion de la Conférence scientifique internationale sur le VIH (IAS 2017) qui se déroulera à Paris du 23 au 26 Juillet 2017, la Région favorisera l'inscription de jeunes doctorants.

- ***Contribution au déploiement d'auto-tests :***

Pour parvenir à l'objectif ONUSIDA de 90% de personnes vivant avec le VIH qui connaissent leur état sérologique vis-à-vis du VIH, l'effort de dépistage doit être massif en direction des populations les plus exposées. La région souhaite mettre à disposition d'associations spécialisées dans la prévention du VIH / Sida en Ile-de-France des autotests permettant aux publics à risque de connaître leur statut vis-à-vis de l'épidémie. La contribution de la région pourra se faire de manière articulée avec la ville de Paris et en collaboration avec le CRIPS pour l'achat des autotests, leur gestion et leur distribution.

## **Les champs d'action prioritaires de l'ARS**

- ***Le développement de la prévention diversifiée, adaptée aux pratiques et aux risques :***

L'ARS soutient le développement de nouvelles stratégies de prévention, adaptées aux choix de chacun. Elle souhaite favoriser l'accès à la prophylaxie pré-exposition (PrEP) et à la prévention combinée, en veillant à ce que ces nouvelles stratégies bénéficient à l'ensemble des personnes concernées, quels que soient leur catégorie sociale, leur niveau d'éducation ou leur lieu de vie.

- ***Le développement de stratégies de prévention adaptées aux différents groupes sociaux :***

L'acquisition de compétences, la maîtrise des risques, l'accès à la prévention individualisée et à la PrEP doivent faire l'objet de stratégies de mise en œuvre adaptées aux connaissances, aux contraintes, aux conditions de vie et aux liens sociaux propres à chacun des groupes considérés comme prioritaires. L'Agence souhaite faciliter la co-construction de ces stratégies par les groupes sociaux eux-mêmes. Elle soutient également la mise en œuvre de démarches locales de promotion de la prévention, notamment à travers les contrats locaux de santé.

- ***La mise en place de stratégies de dépistage (CEGIDD et TROD) :***

Pour réduire le taux de dépistage intervenant à un stade tardif ou très tardif, l'Agence – conformément à son CPOM, finance les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles (CeGIDD). La mise en œuvre francilienne de la réforme des CeGIDD tend à rapprocher l'implantation de ces équipements des territoires les plus concernés par l'épidémie de VIH, et à proposer une offre régionale plus équitable. Par ailleurs, l'ARS soutient le développement des TROD par des associations ou des promoteurs, cette technique permettant de proposer un test rapide à des populations éloignées des centres de dépistage, ou ne souhaitant pas y avoir recours. Dans le cadre des affectations nationales de crédits, l'ARS s'efforce de mettre en place une offre régionale de dépistages TROD cohérente avec la géographie de l'épidémie.

- ***Le pilotage des COREVIH :***

L'Île-de-France est dotée de 5 Comités de coordination de la lutte contre les IST et le VIH (COREVIH). Leurs missions sont définies par la loi, et ils disposent de moyens dédiés. En signant en 2016 une convention d'objectifs et de moyens (COM), l'ARS, les 5 COREVIH et l'AP-HP ont fixé un programme constitué de 11 actions prioritaires, portant à la fois sur le suivi épidémiologique, le soutien aux CeGIDD, la mise en œuvre de systèmes d'informations, et l'amélioration du parcours des personnes porteuses du virus. Ce programme sera évalué fin 2017 afin de préparer une nouvelle COM en 2018, en tenant compte des avancées et des problématiques émergentes dans le domaine.

- ***La mobilisation des professionnels de santé de tous exercices :***

La prévention et le dépistage du VIH passent par la mobilisation des professionnels de santé de tous exercices. L'ARS souhaite que ce rôle soit fortement renforcé. Pour cela, elle met en débat les actions qu'elle mène au sein des instances de démocratie sanitaire, et des instances de pilotage local des actions de prévention et promotion de la santé.

- ***Développement des compétences santé des adolescents et jeunes adultes :***

Dans le cadre du projet régional santé jeunes, comme de la stratégie nationale de santé sexuelle, une démarche est engagée visant à promouvoir une approche globale de la santé de cette population, passant par plusieurs principes : instauration d'un parcours éducatif de santé, conforme aux principes énoncés par la loi ; partenariat développé avec l'Education Nationale et ses différentes

composantes, et avec les acteurs locaux en matière de jeunesse ; travail prioritaire auprès des jeunes en grande difficulté, en particulier ceux suivis par la PJJ, et auprès des jeunes en insertion ; élaboration de méthodes participatives impliquant les jeunes eux-mêmes.

## **Le rôle du CRIPS**

Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (CRIPS) d'Île-de-France a une vocation spécifique de lutte contre le VIH/Sida. Il est en pointe sur les nouveaux modes de prévention et de dépistage qui se sont développés ces dernières années. Le CRIPS est un organisme associé du Conseil Régional et un opérateur central pour l'ARS IDF ; il est par ailleurs membre du comité stratégique de Paris sans sida.

Sur la thématique du VIH/sida, le CRIPS Île-de-France a une action forte en direction des jeunes, du grand public et des populations clés. Il intervient dans les lycées et CFA, dans les structures accueillant des publics en situation de vulnérabilité et également via son espace d'information et de prévention, son unité mobile de prévention, le BIP, et son unité mobile TROD (dépistage rapide du VIH), en collaboration avec les associations communautaires. En outre, le CRIPS lutte contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH et œuvre pour une meilleure qualité de leur vie sur tout le territoire francilien.

Le CRIPS accompagne également les professionnels à renforcer leurs connaissances et compétences dans le domaine de la prévention. À travers son centre de ressources, son site internet, un dispositif de décryptage des enjeux et des ateliers dédiés, le CRIPS propose au public et aux professionnels impliqués dans la prévention d'accéder à l'information, à la documentation et aux outils pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de leurs actions ; en particulier, il produit de nombreux outils d'information en matière de prévention et de dépistage du VIH et réalise des campagnes de prévention annuelles.

## **Les instances de pilotage**

- Les instances ad hoc : il est mis en place un comité de suivi partagé des actions soutenues par ce programme. Ce comité comprend des représentants de l'ARS, de la Région, ainsi que du CRIPS.
- La Commission de Coordination des Politiques Publiques de Prévention (CCPP) prévue par la loi auprès de l'ARS, est informée de l'avancement de ce projet, et peut-être, à sa demande, associée à son suivi.